



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt-cinq le 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF et Mme Anita CACAUX, *Adjoint*s

M. André-Joseph PERDRIX, Mme Sabine GODEFROY, Mme Jacqueline LEROY, Mme Agnès YON, M. Dominique DUVAL, et M. Jean-Claude EUDE, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Cyrille LEREFIT

Pouvoir : M. Cyrille LEREFIT à M. Philippe ROBILLOT.

Absent : M. François DELAVOIERE, Mme Clémentine LIARD, M. Paul CHENU, M. Sébastien BLOTTIERE

Mme Agnès YON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 juin 2024

Date d'affichage : 06 juin 2024

Nombre de conseillers :

- En exercices : 15
- Présents : 10 (quorum : 8)
- Voix exprimées : 11

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Délibération vote du compte financier unique (CFU).
2. Délibération affectation du résultat.
3. Délibération vote du budget primitif 2025.
4. Délibération encaissement chèque DEFIL PEINTURE.
5. Délibération détermination du montant du loyer et de la caution logement 3 rue de l'Église.
6. Délibération réfection cheminée mairie.
7. Délibération choix assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'école communale.
8. Délibération subvention CROIX ROUGE.
9. Délibération octroi d'une aide sociale.
10. Délibération ristourne locataires salle des fêtes.
11. Délibération réfection allée salle des fêtes.
12. Délibération aménagement cuisine.
13. Délibération géomètre relevé topographique route de Bourg-Achard.
14. Délibération choix de l'entreprise de vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux, de l'aire de jeux et des installations sportives.
15. Questions diverses.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur le précédent procès-verbal. Personne ne s'y opposant, le procès-verbal du 03 avril 2025 est approuvé.



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération vote du compte financier unique (CFU).</p> <p>2025-06-01 Abroge et remplace 2025-04-01</p>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ; Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 31 mars 2025 ; Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Rougemontier ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant les éléments susvisés ;</p> <p>Monsieur Jean-Claude EUDE demande au conseil de voter le CFU.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le CFU 2024 de la commune de ROUGEMONTIER. - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 																																																																																								
<p>Délibération affectation du résultat.</p> <p>2025-06-02 Abroge et remplace 2025-04-02</p>	<p>Madame Bernadette ALLAIN présente l'affectation de résultat comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center; background-color: #f2f2f2;">RÉSULTAT 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="background-color: #d9ead3;">FONCTIONNEMENT</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Dépenses (réalisé)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">616 417.19 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Recettes (réalisé - 002 : résultat de fonctionnement)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">799 760.74 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat 2024</td> <td></td> <td style="text-align: right;">183 343.55 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Report 002</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 039 400.47 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat cumulé</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 222 744.02 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="background-color: #d9ead3;">INVESTISSEMENT</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Dépenses (réalisé)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">428 555.47 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Recettes (réalisé - 001 : résultat d'investissement)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">667 861.27 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat 2024</td> <td></td> <td style="text-align: right;">239 305.80 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Report 001</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">333 601.84 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Solde d'investissement cumulé</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">94 296.04 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center; background-color: #f2f2f2;">AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BP 2025</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat de fonctionnement à affecter</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 222 744.02 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Solde d'investissement cumulé :</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">94 296.04 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Restes à réaliser de 2024 (RAR)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">dépenses</td> <td style="text-align: right;">341 395.78 €</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">341 395.78 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">recettes</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">435 691.82 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">affectation au 1068</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">- 435 691.82 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Reste à affecter (002 BP 2025) (en section de fonctionnement)</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">787 052.20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte de résultat présenté.</p>	RÉSULTAT 2024				FONCTIONNEMENT				Dépenses (réalisé)		616 417.19 €		Recettes (réalisé - 002 : résultat de fonctionnement)		799 760.74 €		Résultat 2024		183 343.55 €		Report 002		1 039 400.47 €		Résultat cumulé		1 222 744.02 €		INVESTISSEMENT				Dépenses (réalisé)		428 555.47 €		Recettes (réalisé - 001 : résultat d'investissement)		667 861.27 €		Résultat 2024		239 305.80 €		Report 001	-	333 601.84 €		Solde d'investissement cumulé	-	94 296.04 €		AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BP 2025				Résultat de fonctionnement à affecter			1 222 744.02 €	Solde d'investissement cumulé :	-	94 296.04 €		Restes à réaliser de 2024 (RAR)				dépenses	341 395.78 €	-	341 395.78 €	recettes	-	€		TOTAL	-	435 691.82 €		affectation au 1068			- 435 691.82 €	Reste à affecter (002 BP 2025) (en section de fonctionnement)			787 052.20 €
RÉSULTAT 2024																																																																																									
FONCTIONNEMENT																																																																																									
Dépenses (réalisé)		616 417.19 €																																																																																							
Recettes (réalisé - 002 : résultat de fonctionnement)		799 760.74 €																																																																																							
Résultat 2024		183 343.55 €																																																																																							
Report 002		1 039 400.47 €																																																																																							
Résultat cumulé		1 222 744.02 €																																																																																							
INVESTISSEMENT																																																																																									
Dépenses (réalisé)		428 555.47 €																																																																																							
Recettes (réalisé - 001 : résultat d'investissement)		667 861.27 €																																																																																							
Résultat 2024		239 305.80 €																																																																																							
Report 001	-	333 601.84 €																																																																																							
Solde d'investissement cumulé	-	94 296.04 €																																																																																							
AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BP 2025																																																																																									
Résultat de fonctionnement à affecter			1 222 744.02 €																																																																																						
Solde d'investissement cumulé :	-	94 296.04 €																																																																																							
Restes à réaliser de 2024 (RAR)																																																																																									
dépenses	341 395.78 €	-	341 395.78 €																																																																																						
recettes	-	€																																																																																							
TOTAL	-	435 691.82 €																																																																																							
affectation au 1068			- 435 691.82 €																																																																																						
Reste à affecter (002 BP 2025) (en section de fonctionnement)			787 052.20 €																																																																																						



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération vote du budget primitif 2025</p> <p>2025-06-03 Abroge et remplace 2025-04-10</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune.</p> <p>Après examen et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête définitivement les sommes suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses de fonctionnement à 1 511 074,20€ Recettes de fonctionnement à 1 511 074,20 € Dépenses d'investissement à 725 808.82 € Recettes d'investissement à 725 808.82 €</p>
<p>Délibération encaissement chèque DEFI PEINTURE</p> <p>2025-06-04</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Considérant le chèque reçu par DEFI PEINTURE ;</p> <p>Monsieur le Maire annonce que DEFI PEINTURE a procédé à un remboursement de 50,26 € à la suite d'un trop-perçu.</p> <p>Monsieur Joël DE WULF explique que les travaux de peinture sont terminés et que de la peinture avait été prise en trop.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise l'encaissement du chèque de 50,26 €.</p>
<p>Délibération détermination du montant du loyer et de la caution logement 3 rue de l'Église.</p> <p>2025-06-05</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Considérant la nécessité de fixer le montant du loyer de la location à venir ;</p> <p>Monsieur le Maire liste l'ensemble des travaux de rénovation effectués sur la maison sises 3 rue de l'Église. Ces derniers ont été pensés afin de réduire au maximum les dépenses énergétiques. Il rappelle que la maison détient une superficie de 99,94 m² loi carrez. Ainsi exposé, il propose de fixer le loyer à 950 € avec une variation annuelle selon l'indice en vigueur. Il est entendu que la caution sera égale au montant d'un loyer.</p> <p>Monsieur Joël DE WULF propose d'établir un contrat d'entretien pour la pompe à chaleur. La visite annuelle sera facturée aux locataires, à l'instar de la TEOMI.</p> <p>Une publicité sera effectuée sur les réseaux communaux.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le montant du loyer à 950 € avec une variation annuelle selon l'indice en vigueur.- La caution sera égale au montant d'un loyer.
<p>Délibération réfection cheminée mairie.</p> <p>2025-06-06</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Considérant le problème rencontré lors de la réfection de la toiture ;</p> <p>Monsieur le Maire explique que les couvreurs ont découvert l'affaissement de la cheminée du pignon côté rue en raison du déjointage dû au temps. Afin de mettre le bâtiment en sécurité, la réfection de la cheminée est indispensable. Ainsi, Monsieur le Maire présente le devis de MJ CONSTRUCTION d'un montant de 8 401,68 € HT soit 9 241,85 € TTC.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de MJ CONSTRUCTION d'un montant de 8 401,68 € HT soit 9 241,85 € TTC.</p>



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération choix assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'école communale.</p> <p>2025-06-07</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant les travaux envisagés à l'école communale ;</p> <p>Monsieur le Maire explique qu'en 2024, le montant des factures d'électricité concernant l'école et la salle des fêtes s'élevait à 34 943,16 €. Il propose d'effectuer des travaux afin de réduire la déperdition énergétique. Ainsi, plusieurs assistants en maîtrise d'ouvrage ont été consultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- CICLOP – Étude de faisabilité rédaction du programme et mise en place du marché : 12 800,00 € HT soit 15 360,00 € TTC.- OCÉADE absence de retour- URBASMO - Analyse, définition des besoins et établissement du programme : 2 800,00 € soit 3 360,00 € TTC. <p>-L'établissement du marché et l'estimation budgétaires sont en option à hauteur de 11 650 € soit 13 980 € (total de 17 340 € TTC).</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Retient la proposition de URBASMO pour un montant de 2 800,00 € soit 3 360,00 € TTC.- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce devis.
<p>Délibération subvention CROIX ROUGE</p> <p>2025-06-08</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant la demande de l'association ;</p> <p>Madame Anita CACAUX fait part de la demande de subvention de la CROIX ROUGE. Ainsi, l'antenne de PONT-AUDEMER annonce un déficit de 700 €. Elle propose de leur verser 400,00 €.</p> <p>Madame Bernadette ALLAIN ajoute que la commune n'a versé aucune subvention à cette association depuis au moins 2 ans.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le versement d'une subvention de 400,00 € à la CROIX ROUGE de PONT-AUDEMER.</p>
<p>Délibération octroi d'une aide sociale</p> <p>2025-06-09</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant la demande d'aide reçue en mairie ;</p> <p>Madame Anita CACAUX soumet une demande d'aide sociale d'administrés concernant un voyage scolaire dont l'enfant est scolarisé dans la classe ULIS de SAINT-OUEN DE THOUBERVILLE. Elle propose de verser 75 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le versement d'une subvention de 75 € à cette famille rubimonastérienne.</p>
<p>Délibération ristourne locataires salle des fêtes.</p> <p>2025-06-10</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant la demande de remise reçue à la suite de la location de la salle des fêtes ;</p> <p>Monsieur le Maire explique que lors d'une location des remontées d'odeur émanant des canalisations de la salle des fêtes ont engendré des désagréments aux locataires. Ces derniers requièrent une remise pour compenser les nuisances.</p> <p>Monsieur Joël DE WULF explique qu'un tuyau allant au trop plein était bouché. Il s'agit d'un manquement d'entretien technique.</p> <p>Plusieurs élus indiquent que d'autres locataires ont déjà connu de telles nuisances et que jamais personne n'a demandé quoique ce soit.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, refuse cette requête.</p>



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

<p>Délibération réfection allée salle des fêtes.</p> <p style="text-align: center;">2025-06-11</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant le besoin de sécuriser l'allée menant du portail au sas de la salle des fêtes ;</p> <p>Monsieur le Maire présente le devis de BONÉ afin de refaire l'allée en résine : 2 150,00 € HT soit 2 580,00 € TTC.</p> <p>Monsieur Joël DE WULF annonce que le délai d'intervention est de 4 semaines. Il précise que la couleur sera identique au carrelage déjà en place.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise la signature du devis de BONÉ d'un montant 2 150,00 € HT soit 2 580,00 € TTC.</p>																																												
<p>Délibération aménagement cuisine.</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant les travaux d'aménagement ;</p> <p>Faute de devis, la délibération est reportée.</p>																																												
<p>Délibération géomètre relevé topographique route de Bourg-Achard.</p> <p style="text-align: center;">2025-06-12</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant les travaux d'aménagement ;</p> <p>Monsieur le Maire présente les devis pour effectuer le relevé topographique de la route de Bourg-Achard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGEOSE (2 côtés de la voirie) 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC - EUCLYD EUROTOP (1 seul côté) : 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, choisit le devis de AGEOSE pour un montant de 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC.</p>																																												
<p>Délibération choix de l'entreprise de vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux, de l'aire de jeux et des installations sportives.</p> <p style="text-align: center;">2025-06-13</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant les contrôles de sécurité pour les établissements publics ;</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que des contrôles annuels sont effectués sur les installations électriques, les installations sportives et des enfants. Il précise qu'actuellement les entreprises suivantes interviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAGALAB pour les jeux et équipements sportifs : 144 € TTC - SOCOTEC pour les installations électriques : 1 751,36 € - ASHE pour les alarmes et incendies : 809,69 € <p>Soit un total de 2 705,05 €</p> <p>Il ajoute que SOCOTEC demande à réviser ses prix. Ainsi, il présente les devis suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>ENTREPRISE</th> <th>ÉLECT.</th> <th>JEUX</th> <th>BUTS</th> <th>CITY S.</th> <th>TENNIS</th> <th>ALARME et INCENDIE</th> <th>DURÉE</th> <th>PRIX HT</th> <th>PRIX TTC</th> <th>Avec ASHE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>APAVE</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>indéterminée</td> <td>1 450.00 €</td> <td>1 740.00 €</td> <td>2 549.69 €</td> </tr> <tr> <td>BUREAU VERITAS</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>X</td> <td>3 ans</td> <td>2 220.00 €</td> <td>2 664.00 €</td> <td>3 473.69 €</td> </tr> <tr> <td>SOCOTEC</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>V</td> <td>3 ans</td> <td>2 624.20 €</td> <td>3 149.04 €</td> <td>-€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, opte pour la proposition de APAVE pour un montant HT de 1 450 € soit 1 740 € TTC.</p>	ENTREPRISE	ÉLECT.	JEUX	BUTS	CITY S.	TENNIS	ALARME et INCENDIE	DURÉE	PRIX HT	PRIX TTC	Avec ASHE	APAVE	V	V	V	V	X	X	indéterminée	1 450.00 €	1 740.00 €	2 549.69 €	BUREAU VERITAS	V	V	V	V	V	X	3 ans	2 220.00 €	2 664.00 €	3 473.69 €	SOCOTEC	V	V	V	V	V	V	3 ans	2 624.20 €	3 149.04 €	-€
ENTREPRISE	ÉLECT.	JEUX	BUTS	CITY S.	TENNIS	ALARME et INCENDIE	DURÉE	PRIX HT	PRIX TTC	Avec ASHE																																			
APAVE	V	V	V	V	X	X	indéterminée	1 450.00 €	1 740.00 €	2 549.69 €																																			
BUREAU VERITAS	V	V	V	V	V	X	3 ans	2 220.00 €	2 664.00 €	3 473.69 €																																			
SOCOTEC	V	V	V	V	V	V	3 ans	2 624.20 €	3 149.04 €	-€																																			



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025 Mairie de ROUGEMONTIER

Questions diverses :

ÉCLAIRAGE PARKING ÉCOLE :

Monsieur le Maire rappelle que le l'éclairage du parking de l'école est relié à celui de la route départementale 675. 2 propositions sont parvenues en mairie. La première prévoit l'installation de panneaux solaires donc la durée de vie est de 10 ans. La seconde est de changer les ampoules au LED jaune. La seconde proposition sera à terme moins onéreuse. Madame Anita CACAUX exprime son opposition à cette décision.

TOITURE MAIRIE :

Monsieur le Maire annonce un retrait de l'échafaudage devant la mairie fin de semaine 25.

SIEGE :

Monsieur Joël DE WULF indique que les projets sont à envoyer avant le 25 juillet. Il propose d'y mettre la 2^{ème} tranche des Groults et continuer l'installation de l'éclairage LED.

CANTINE :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion aura lieu le 25 juin à 10 h 00 avec les représentants de la commune de ROUTOT et de l'entreprise CONVIVIO. Cette réunion permettra de préparer la rentrée de septembre.

REPAS DES ANCIENS :

Madame Agnès YON a pris contact avec une chanteuse violoniste pour animer le repas des aînés. Elle propose un tarif de 560 €.

ÉCOLE :

Monsieur le Maire annonce que 108 élèves seront scolarisés à l'école communale à partir de septembre. La kermesse aura lieu le 14 juin 2025.

3, RUE DE L'ÉGLISE :

Monsieur Joël DE WULF indique que les travaux ont été réceptionnés.

Monsieur le Maire propose d'organiser un pot entre les élus et les entreprises le 03 juillet prochain à 18 h 30. S'en suivra une réunion de conseil à 20 h 30.

AGRICULTEURS :

Une réunion avec les agriculteurs aura lieu le 26 juin afin d'aborder plusieurs sujets comme le curage des mares, l'épandage des boues, l'implantation de haies.

1, RUE DE LA MARE DUBOC :

Les locataires actuels partiront dès la fin du mois de juin. Monsieur le Maire annonce que des habitants route de Bourg-Achard sont contraints d'être relogés rapidement le temps que des travaux de salubrité soient effectués chez eux. Ces derniers vont voir avec leurs assurances afin qu'une prise en charge du loyer puisse être faite.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURES :

Madame Agnès YON a recherché du mobilier urbain. Les projets seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

MAISON SANTAIS :

Monsieur le Maire fait part de la mise en vente de la maison sise à côté du cimetière. Cette parcelle est stratégique du fait de son positionnement. Les élus décident de visiter le bien.



Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 13 juin 2025
Mairie de ROUGEMONTIER

PETIT HARDOUIN :

Monsieur Jean-Claude EUDE annonce les problèmes rencontrés concernant des arbres morts en bord de route. Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir se rendre sur place afin de constater par lui-même les propos des usagers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 22 h 20.